

N° 792 du 22 Mars 2021



Enfin une Bonne nouvelle : le marché du mardi matin est de retour !

À partir du mardi 7 avril, sur la place des Miougraniers devant la mairie, chaque mardi matin de 9h00 à 10h30.

Marie-José Fauque viendra à nouveau vous proposer les légumes de son jardin.

Avec l'arrivée du printemps vous pourrez retrouver parmi un large choix de fruits et légumes, ses délicieuses fraises, asperges, et artichauts.



**MAIRIE DE
DOMAZAN**
2 Avenue

des Miougraniers

Tél : 04 66 57 03 28

Fax : 04 66 57 09 74

mairie-domazan@wanadoo.fr

www.domazan.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi/ Mardi/ Jeudi

8h00/12h00

14h00/16h30

Mercredi 9h00/12h00

14h00/16h30

Vendredi 8h00/12h00

Samedi 9h00/11h45



Informations Travaux

Dans le cadre des travaux pour la réfection
du réseau d'eau potable :

La circulation et le stationnement seront interdits, **montée de la poste,
place de l'église, place du château, impasse du château et rue du
Moulin à huile** du **2 février au 30 avril 2021**

L'usage sera uniquement piétonnier pour les riverains.

Afin de permettre la collecte des ordures par le Smictom, les bacs seront placés aux extrémités des rues concernées.

Dans le cadre des travaux pour la réfection de voirie

La circulation et le stationnement seront interdits, **rue des vigneron
et rue de l'alambic** du **08 mars au 19 juin 2021**

L'usage sera uniquement piétonnier pour les riverains.

Afin de permettre la collecte des ordures par le Smictom, les bacs seront placés aux extrémités des rues concernées.

SE DIS QUE n°792

Directeur publication :
Louis DONNET

Rédaction et mise en
page :
Nathalie LEFRANC

Une info à publier ?

communication@domazan.fr

Maison de services au public :

La Maison de Services au public est un lieu d'accueil, d'information et d'orientation pour tout public.

Service de proximité intercommunal, il est accessible à tous, sans rendez-vous.

Mail : relais.emploi@cc-pontdugard.fr

Maison de services au public : 4 Rue St André - 30210 REMOULINS

Tel. 04 66 37 27 13

Lundi/Mardi/Jeudi/Vendredi

De 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Mercredi 8h30 à 12h00



Maison
de services
au public

Agence Postale Communale de Domazan

2 Av des

Miougraniers

04 66 04 01 74

Du lundi au jeudi

9h à 12h

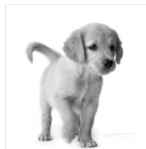
et de 14h à 16h30

Vendredi de

9h à 12h00

Samedi de 9h à 11h45

Quand nos amis à quatre pattes perturbent le voisinage !



Les propriétaires de chien doivent veiller à ce que les animaux ne nuisent pas au voisinage conformément à l'article R134-31 du code de la santé publique :

« Aucun bruit particulier ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme ».

Dans un 1er temps le dialogue est conseillé, le voisinage n'est peut être pas au courant de la gêne occasionnée. Si cette démarche n'aboutit pas, la police intercommunale est habilitée à verbaliser en cas d'infraction constatée.

Vous pouvez contacter la police intercommunale à partir de 18h au **06.37.65.44.27**

Propreté de notre village

Le service technique de la commune fait face de façon récurrente, à des dépôts sauvages d'ordures ménagères, dans les rues, la nature, aux pieds des containers prévus pour les ordures ménagères ou le verre.

Ces actes d'incivisme nuisent clairement à la qualité de notre cadre de vie et engendre des coûts supplémentaires pour le nettoyage de notre village.

Merci de respecter quelques règles simples de fonctionnement :

- Les déchets volumineux provenant des ménages, qui ne peuvent être collectés ni en ordures ménagères ni en collecte sélective **DOIVENT ETRE TRANSPORTES A LA DECHETERIE.**

Les horaires d'ouverture sont les suivants :

Du lundi au samedi inclus : de 8h30 à 11h45 et de 14h à 17h15.
Fermeture les dimanches et jours fériés.

Sur place, des agents sont présents pour guider et conseiller les usagers dans le respect du règlement intérieur.

- En cas d'impossibilité d'utiliser la déchetterie, **UNE COLLECTE DES ENCOMBRANTS** peut être assurée.

Démarche : il convient d'appeler le **04 32 62 85 11** pour prendre rendez-vous. Un opérateur confirmera alors le jour et l'heure d'enlèvement (appeler au moins 72 heures avant le jour de collecte de votre commune).

Les déchets encombrants devront être sortis sur la voie publique (collecte effectuée entre 8 et 19 h).

Il est rappelé qu'une amende pourra sanctionner le fait "d'abandonner ou de jeter, en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétence, soit une épave de véhicule, soit des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet, de quelque nature qu'il soit.

NUMÉROS UTILES

Police Secours 17
Pompiers 18
Gendarmerie Aramon
04 66 57 03 53
Police Intercommunale de nuit
06.37.65.44.27
Enfance Maltraitée
0800 05 41 41
Violence femme Info
3919
Centre Antipoison
04 91 75 25 25
SAUR 04 30 62 10 00
ENEDIS Dépannage
09 726 750 30
GRDF Dépannage
0800 473 333
SMICTOM
0800 82 10 10
Télécom Déangement
3900
3901 Pro



Médiathèque.

04 66 04 73 73

mediatheque@domazan.fr

Horaires

Mercredi

10h-12h/15h-17h45

Judi et vendredi

15h00-17h45

Samedi

10h-12h/14h-17h



PERMANENCE

Monsieur le Maire

assurera une

permanence le

Samedi

27 mars 2021

de 09h30 à 11h30

Sur rendez-vous.

Pour être au courant,

Plusieurs réseaux, à vous de

choisir le votre :

- Domazan.fr

- Twitter.com/

MairieDomazan

- Facebook.com/

MairieDomazan